Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CM120226011-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59
Fax : 02.97.45.50.82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Nadine LE GOFF-CARNEC, maire.

Date de la Convocation : 4 février 2026

Présents :
N. LE GOFF-CARNEC, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, Ch. KERGOAT, M-T. PERENNOU, E. ANDRIEU, M. SIMON, J-B. LIZANO, M. LIZANO, C. GUESDON, V. AUPETIT, P. CASTELL, A-F. PINSAULT, Y. DERIAN, C. LE GALL, M. PETIT, M. CHIGNIER, F. MARCO, S. HERVÉ, J.-S. ALLIOU, Thaddée VIEILLE-CESSAY, G. LE DERRIEN, M. CAUDAL, S. ESLAN

Absents : S. MENAHEZE, L. POUHAUT

Membres en exercice : 27
Membres présents : 25
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 27

Stéphane MENAHEZE a donné pouvoir à Sylvie ESLAN
Laurence POUHAUT a donné pouvoir à Maud CAUDAL

Marianne PETIT a été élue secrétaire de séance.

11 - MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS COMMUNALES - ANCV

Madame le maire expose :

Des usagers des services enfance et jeunesse ont émis le souhait de régler leurs prestations (centre de loisirs et séjours) au moyen de Chèques Vacances.

Pour pouvoir accepter ce mode de règlement, la commune de Saint-Nolff a signé une convention d'agrément avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V).

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 3 février 2026, et après en avoir délibéré le conseil municipal **à l'unanimité** :

- accepte les chèques vacances pour le paiement des prestations proposées par le service Enfance Jeunesse : accueil de loisirs sans hébergement et séjours.
- autorise madame le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 13 février 2026
Le maire,
Nadine LE GOFF-CARNEC

